

Répartition de subventions dans le domaine culturel

Rapport n° CP/2012/152

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'aides au titre des activités culturelles.

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations et activités culturelles.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 164 800,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-3110	517 000,00 €	442 500,00 €	150 300,00 €
29105	65-6574-3120	100 000,00 €	95 000,00 €	14 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 164 800 €, au titre de l'aide aux activités culturelles.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- Un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,*
- Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.*

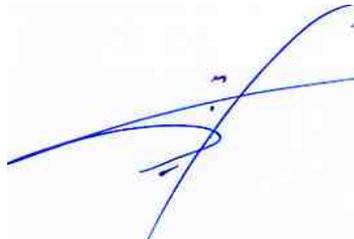
Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

La commission permanente autorise également son président à signer le moment venu la convention financière 2012 à conclure entre le Département et le Théâtre du Marché aux Grains. Pour cette association, le versement de la subvention de 37 000 € pour l'année 2012 interviendra en une fois, conformément aux modalités de paiement prévues dans la convention.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL